

Audience du [REDACTED] DIX-SEPT à NEUF HEURES ET TRENTE
MINUTES ainsi constituée :

Juge de proximité : [REDACTED]
Greffier : [REDACTED]
Ministère Public : [REDACTED]

L'affaire a été renvoyée à ce jour suite à l'audience du [REDACTED] 017 à 09:30 à la demande
des parties ;

ENTRE

Le MINISTERE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Nom : B [REDACTED]
Prénoms : S [REDACTED]
Date de naissance : 2 [REDACTED]
Lieu de naissance : S [REDACTED]
Filiation : [REDACTED]

Demeurant : [REDACTED]

Mode de Comparution : non-comparant représenté avec mandat
Avocat : Maître JOSSEAUME Rémy avocat au Barreau de Paris

Prévenu de :

- 1) CHANGEMENT DE FILE, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, NON JUSTIFIE PAR UN CHANGEMENT DE DIRECTION(Code Natinf : 6094) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]
- 2) DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE(Code Natinf : 6102) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]
- 3) CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECFDF(Code Natinf : 6096)
- 4) CONDUITE D'UN VEHICULE A UNE VITESSE EXCESSIVE EU EGARD AUX CIRCONSTANCES(Code Natinf : 213)

PAR CES MOTIFS

La Juridiction de Proximité statuant en audience publique, en dernier ressort et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur B [REDACTED] S [REDACTED] prévenu ;

Sur l'action publique :

DECLARE Monsieur B [REDACTED] S [REDACTED] non coupable pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

me

LE RENVOIE en conséquence des fins de la poursuite ;